

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Les leaders de l'opposition
ont sacrifié Adjamagbo-
Johnson et Djossou pour
leurs appétits gloutons P.3

CIVISME

La grâce Présidentielle,
de quoi s'agit-il ? P.5

Le Gal Maganawè nommé Chef
d'Etat-Major Général des FAT :
**Que reproche-t-on au
juste à Félix Kadangha ?** P.3



Gal Félix Kadangha Abalo

Gal Dadja Maganawè, nouveau CEMG des FAT

Première Loi de
programmation
militaire : P.4

**Faire face aux
nouveaux défis
sécuritaires**



Marguerite Gnacadé, ministre des Armées

Conseil des ministres
**«Informatisation
du casier judiciaire »
dès avril 2021** P.7



Mustapha Mijiyawa, ministre de la Santé

**Le système sanitaire du Togo
va s'améliorer en 2021 avec un
budget en augmentation
(77,9 milliards de francs CFA)** P.5

BRÈVES

Dialogue politique : le Togo et l'UE satisfaits de leur coopération

La 21^{ème} session du dialogue politique Togo-UE s'est déroulée le mardi 8 décembre 2020 à Lomé. Les travaux, co-présidés par Robert Dussey et Joaquin Tasso Villalonga en présence de plusieurs membres du gouvernement et du corps diplomatique, ont porté sur les sujets d'intérêt commun et les priorités du partenariat entre les deux parties.

L'Union Européenne a de nouveau salué le Togo pour sa gestion « pragmatique » de la crise et s'est engagée à renforcer son assistance dans ce sens.

La question du développement durable partagé a été abordée conformément aux différents documents stratégiques respectifs et les domaines clés ont été soulignés.

Un renforcement de la coopération militaire et stratégique a été par ailleurs annoncé, afin de faire face à la situation sécuritaire de plus en plus préoccupante dans la sous-région. Le sujet sera d'ailleurs mis en exergue l'année prochaine, à l'occasion du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement UA-UE.

« Nous sommes satisfaits de notre coopération », a déclaré Robert Dussey

Les ministres de l'Industrie de l'OAPI sont réunis à Lomé

Comme annoncé il y a quelques jours, les ministres de l'industrie des 17 pays membres de l'Organisation africaine de la Propriété intellectuelle (OAPI) sont réunis à Lomé, depuis mardi 08 décembre 2020, dans le cadre de la 60^e session ordinaire du conseil d'administration de cette organisation à vocation panafricaine.

La rencontre, qui se tient à l'hôtel 2 Février, est présidée par Kodjo Adedze, ministre togolais en charge du commerce et de l'industrie, actuel Président du Conseil d'administration de l'OAPI, et hôte de l'évènement. Rencontre à portée africaine...et au-delà. Outre les officiels africains et dirigeants de l'Organisation, actuellement sous la direction Denis L. Bohoussou, la cérémonie d'ouverture a été marquée par l'intervention d'officiels, des responsables des organisations-soeurs, dont des représentations européenne (Office Européen des Brevets, Office Eurasien des Brevets), française, chinoise (China National Intellectual Property Administration -CNIPA), marocaine (Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale), ou encore japonaise et singapourienne.

Côté togolais, l'ouverture des travaux a vu la participation de nombreux officiels et membres du gouvernement togolais, dont les ministres Mazamesso (inclusion financière), Atcha Dedji Affoh (transports) ou Ayewouadan Akodah (communication).

De nouvelles infrastructures socioéconomiques bientôt opérationnelles pour le Zio

La préfecture de Zio va bientôt réceptionner deux infrastructures modernes flambant neuves : le nouveau marché moderne de Tsévié et la maison des Jeunes et de la Femme de la ville.

En construction depuis 18 mois sur un espace de 10 hectares, avec une capacité projetée à 1250 places pour les boutiques et hangars, le nouveau marché est déjà réalisé à 96% par l'entreprise AGETUR-Togo. Il viendra remplacer l'ancien devenu exigu et inadapté aux besoins des populations, et sera également nettement plus rentable avec près de 9 millions FCFA de taxes qui seront collectés par mois.

Quant à la nouvelle maison des jeunes et de la femme de la préfecture, l'ouvrage en passe d'être finalisé est bâti sur une superficie de 4 hectares avec des espaces de coworking, médiathèque, salle de gym, deux terrains en plein air, un auditorium de 1000 places et un restaurant de 200 places assises. Le coût total de ces travaux est estimé à 1,02 milliard FCFA financés par la coopération allemande et l'Etat togolais.

« L'amélioration constante de l'accès des communautés et des organisations à la base aux infrastructures socio-collectives est au cœur de nos actions », a rappelé aux populations bénéficiaires le Premier Ministre qui a effectué une visite pour constater l'état d'avancement des chantiers.

«FNFI'tôm»

«Grâce au FNFI, j'exerce une activité qui me rapporte des revenus», Ketessim Solim Essokazi, bénéficiaire AJSEF

“FNFI'tôm” nous conduit à Kara, dans la préfecture de la Kozah pour partager avec nous les témoignages d'un jeune homme, la trentaine qui croit fortement que son avenir dépend de ses propres labeurs. Il s'est lancé depuis lors dans la transformation, avec un moulin à son actif acquis grâce au concours financier du Fonds National de la Finance Inclusive, notamment via son produit Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF). Aujourd'hui, KETESSIM Solim Essokazi est à son propre compte, très heureux de pouvoir se prendre en charge à travers les revenus qu'il génère de son activité.



KETESSIM Solim Essokazi fait partie du Groupe Solidaire Espoir, groupe de 4 jeunes, tous dans le secteur de la transformation qui exercent leurs activités à Tomdè, un des quartiers populaires de la ville de Kara.

“ Je suis issu d'une famille très modeste, et très tôt je savais que mon avenir dépendait de ma force, de ma propre volonté de pouvoir me prendre en charge. Comme tel, mes parents ne pouvaient subvenir entièrement à nos besoins, et il me fallait, en tant qu'ainé de ma famille voler de mes propres ailes et venir au secours de mes autres frères et sœurs. Seul atout dont je bénéficiais, un petit magasin à l'entrée de notre maisonnée, local que pouvais utiliser pour exercer une activité qui nous soit rentable à tous. Je n'ai pas à proprement parler appris un métier, mais depuis longtemps je m'intéressais à tous les métiers qui se rapportaient à la transformation. Le métier de meunier me semblait très adapté. Pour cela,

étant donné que j'avais déjà un petit local, il me fallait tout simplement un appui financier pour pouvoir acheter un moulin et me lancer dans mon activité”

C'est justement pour soutenir les jeunes artisans de notre pays avec des idées d'entreprises mais sans moyens financiers de se lancer, que le FNFI avec le concours de solides Prestataires de Services Financiers partenaires met en route depuis 2015 le produit AJSEF, un produit très adapté aux besoins spécifiques de la classe jeune.

“ Dans mes tentatives de pouvoir avoir accès au microcrédit, j'ai été orienté vers PROMOFINANCE, une institution de microfinance partenaire du FNFI qui mène ses activités dans la région de la Kara. De fructueux échanges avec l'agent de crédit de ladite institution m'a permis de me rendre compte que j'étais éligible au crédit jeune. Une fois mis au parfum des conditionnalités d'accès à ce produit, les autres membres

de mon groupe solidaire et moi-même avons tout mis en œuvre pour remplir toutes les conditions exigées. Formation en création de microentreprises, gestion de crédit, de quoi nous donner tous les outils à pouvoir nous lancer dans la vie active en mettant à nos côtés toutes les chances de réussir. Conformément à ma demande, j'ai obtenu une première tranche de crédit de 200.000 FCFA qui m'a permis de pouvoir acheter un moulin comme vous le voyez. Je n'avais besoin que de ça pour pouvoir me lancer. Une fois le moulin acheté, je l'ai installé dans mon petit magasin et j'ai tout de suite lancé mes activités. La véritable chance que j'avais est que mon moulin se situait dans un périmètre où aucun autre moulin ne se trouvait. Le fait que je suis le seul dans le coin a fait que ma clientèle est très nombreuse. J'ai donc facilité les échanges à plusieurs ménages qui ne sont plus obligés de se rendre plus loin pour moudre leurs céréales. Ce faisant, non seulement je dégage des revenus mais aussi je rends service. Grâce au FNFI, je peux moi aussi dire que j'exerce ne activité qui me rapporte des revenus et qui contribue à mon épanouissement. Et je suis convaincu que telle doit être la vie de l'humain... Travailler tous les jours pour gagner son pain quotidien et contribuer à sa manière au renforcement de l'économie nationale.”

Source : Fnfi

Les artistes-interprètes seront désormais protégés

Au Togo, les artistes-interprètes, exécutants locaux et producteurs seront désormais mieux protégés par la Loi. L'assemblée nationale a donné lundi son feu vert à la ratification du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles.

Le texte adopté en 2012, garantit aux acteurs, danseurs et autres artistes des droits minima, patrimoniaux comme moraux, sur leurs interprétations et exécutions audiovisuelles. Il leur assure par ailleurs des avantages économiques lors de la diffusion ou de la mise à disposition de leurs films, séries télévisées ou autres produits audiovisuels à l'étranger.

« C'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour le monde des artistes togolais », a estimé la représentation nationale.

Texte rassemblés par la Rédaction

CHRONIQUE
de la Semaine
63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la
Publication

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand
Jaurès AKLA
ADK

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Le Col Maganawè nommé Chef d'Etat-major Général des FAT Que reproche-t-on au juste à Félix Katangha ?

Le relèvement dimanche dernier du Gal Félix Katanga de son poste de Chef d'Etat-Major des FAT au profit du Col Martin Maganawé élevé au Grade de Gal de Brigade le même jour, ne cesse de cristalliser les débats. Des spéculations moins élogieuses aux insinuations des plus inimaginables, chacun y va de ses commentaires. Pour une opinion bien avertie, point n'est besoin de pérorer autour de cette décision qui relève du pouvoir discrétionnaire du président de la République, Chef Suprême des Armées.

Le dimanche 06 décembre 2020, la surprise était générale. L'annonce de la nomination du désormais Gal de Brigade Martin Maganawé, Chef d'Etat-Major des FAT en remplacement du Gal Félix Katanga, est tombée comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Le caractère éminemment stratégique du poste de Chef d'Etat-Major Général, le jour de la nomination (un dimanche), l'élévation le même jour du Col au grade de Gal de Brigade sont autant d'éléments indica-

teurs qui ont conforté les Togolais dans la surprise. D'où des questions : « Qu'est ce qui se passe ? » ; « Félix Katanga, serait-il coupable de haute trahison ? » ; « Que cache cette célérité ? ».

A ce jour, au sein des populations la question ne finit pas d'être posée de savoir ce qui a pu valoir au Gal Félix Katanga d'être remplacé alors qu'il n'a jamais manqué de dévouement au chef de l'Etat. En témoigne entre autres, le rôle qu'il a joué dans le feuilleton du dossier de



Gal Dadja Maganawé, nouveau CEMG des FAT

tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

L'essentiel à noter, c'est que pendant 7 ans, le Gal Félix Katanga a fait ses preuves à la tête de l'Etat-Major Général des FAT. Pendant tout ce temps, il s'est illustré dans une collaboration agissante aux côtés du

Chef de l'Etat pour ce qui est du maintien du professionnalisme et de la discipline au sein des FAT. En tant que responsable du Haut Commandement militaire, il compte au sein de l'Armée tout comme dans la population, des admirateurs inconditionnels et des détracteurs irréductibles. A

aucun moment son implication dans des dossiers sombres que divulguent ses détracteurs n'a jamais été établie. En vérité, l'événement, ne saurait surprendre eu égard à la propension du président Faure Gnassingbé à poser des actes à des endroits et à des moments où on ne l'attend pas. Il aurait exercé dans l'enseignement qu'il serait formidablement redouté par ses étudiants du fait du caractère imprévisible de ses interrogations. Ce qu'on peut espérer c'est que ce changement imprime à l'Armée togolaise de profonds changements en termes de plus de professionnalisation et d'harmonisation des méthodes par rapport aux normes conventionnellement admises.

ADK

Brigitte Adjamagbo-Johnson et Gérard Djossou sacrifiés sur l'autel des appétits gloutons des leaders de l'opposition

Après près de plusieurs jours de garde à vue au Service central de recherche et d'investigation criminelle (SCRIC) Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson a été présentée vendredi dernier en début de soirée au parquet. Elle a été inculpée et placée sous mandat de dépôt, après plusieurs heures d'audition, par le doyen des juges d'instruction, pour groupement de malfaiteurs et atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Idem pour son compagnon de lutte Gérard Djossou, gardé à vue avec elle dans le cadre de la même affaire.

Comme on le voit, la pléthore de communiqués enflammés rendus publics par les partis politiques et les organisations de la société civile, n'a nullement empêché la justice de suivre son cours dans ce dossier qui aurait pu être abordé autrement. Plus que jamais, par action ou omission, les leaders de l'opposition viennent de sacrifier subtilement, Brigitte Adjamagbo-Johnson et Gérard Djossou sur l'autel de leurs intérêts partisans. Comment peut-il en être autrement quand on sait que, quelques jours seulement avant l'interpellation de ces deux responsables, le président national de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a, dans une interview accordée à un confrère et reprise en boucle par divers organes de presse et abondamment relayée sur les réseaux sociaux, jeté en pâture la DMK et ses responsables qu'il s'est permis de traiter de tous les noms d'oiseaux ?

Les communiqués rendus publics par les leaders de l'opposition et de certaines organisations de la société civile, ont été d'une cruauté et d'agressivité inouïes, mais à la hauteur des ressentiments d'une opinion mal avisée des conséquences judiciaires inhérentes à certaines dérives d'ordre politique à la limite du populisme.

Pour la Convention démocratique des peuples africains (CDPA), de Brigitte Adjamagbo-Johnson, « il est clair, depuis quelques jours, que la camarade Adjamagbo-Johnson devient trop gênante pour le système RPT/UNIR, dans ses dénonciations, sur les médias nationaux et internationaux, de la confiscation du droit constitutionnel des togolais de manifester et sur la corruption notamment le pétrolegate. Il fallait à tout prix la faire taire ! ». La CDPA relève que ces événements participent d'un « plan savamment orchestré par le pouvoir de fait contre : la CDPA, la DMK et toute l'opposition togolaise dans le but les décapiter ».

De son côté, le Parti des travailleurs a dénoncé et condamné des « arrestations arbitraires qui sont une atteinte flagrante aux libertés démocratiques, tout particulièrement aux droits d'organisation, d'opinion et de manifestation pacifique ». Pour cette formation politique, la Justice togolaise « est bien celle du deux poids, deux mesures : prompt d'un côté à arrêter ou à faire condamner ceux qui dénoncent les coups d'Etat électoraux, tels que Gérard Djossou et Brigitte Adjamagbo-Johnson ou les crimes économiques comme Ferdinand Messan Ayité et son journal L'Alternative, elle garan-



Brigitte Adjamagbo-Johnson et Gérard Djossou

tit, d'un autre côté, une totale impunité aux assassins et criminels économiques. Totale impunité aux assassins du Colonel Bitala Madjoulba qui n'ont pas été retrouvés jusqu'à ce jour et totale impunité aux coupables de crimes économiques contre le peuple togolais comme ceux qui ont détournés plus de 500 milliards de F CFA dans l'affaire dite du pétrolegate ».

Pour l'Alliance nationale pour le changement (ANC) de Jean-Pierre Fabre qui, quelques jours seulement avant l'arrestation des mis en cause, tirait à travers une interview, à boulets rouges sur la DMK et ses dirigeants, « il y a lieu de relever la légèreté des arguments invoqués par le procureur Essolizam Poyodi, qui est coutumier du fait ». Le parti de Jean-Pierre Fabre dit connaître, et « bien les méthodes arbitraires du procureur pour les avoir subies, dans l'affaire des incendies des marchés de Kara et de Lomé ». Pour l'ANC, les accusations de Poyodi « ne sont jamais fondées sur des preuves sérieuses ». Le parti « dénonce l'usage des mêmes méthodes et exige la libération immédiate des personnes interpellées et détenues ». Rap-

pelant que son président dont le contrôle judiciaire a été levé à la faveur du dialogue de 2018, « demeure toujours inculpé, sept ans après le démarrage de la procédure, sous les auspices du Procureur Essolizam Poyodi ».

Abondant dans le même sens, l'Alliance des démocrates pour le développement intégral (ADDI) demande au gouvernement de garantir l'intégrité physique et morale des opposants arrêtés de même que leur droit à la présomption d'innocence garantie par les lois. Le parti signale, par ailleurs, que « de grands criminels économiques bien identifiés courent les rues sans être inquiétés alors même que la justice les connaît très bien, et que d'innombrables enquêtes suite à des crimes sont ouvertes mais n'ont jamais connu de résultat jusqu'ici ».

D'autres organisations de la société civile ont également dénoncé l'arrestation des opposants, dont le MO5 et le mouvement Togo Debout.

Pour des raisons faciles à imaginer, aucun des leaders n'a cru devoir s'assurer du fait avant que de s'inquiéter de la cause. A l'unisson, tous se sont mis à crier "haro le baudet". A

aucun moment, ils ne se sont demandé pourquoi ce mutisme assourdissant du Groupe des 5, composé des ambassadeurs de France, d'Allemagne, des USA, de l'UE et du Système des Nations Unies accrédités au Togo, aux premières heures de l'arrestation de ces responsables politiques suite à une rencontre avec eux.

Pour des raisons qui leur sont propres, ces leaders n'ont pas daigné accorder la moindre attention à la sortie du Président du Nouvel Engagement Togolais (NET) Gerry Taama qui sur sa page a fait des propositions très intéressantes de "sortie de crise". Tout porte à croire que ces leaders qui s'accommodent d'une solidarité de façade aux détenus, se sont donné le mot pour aggraver plutôt la situation de ces derniers en dressant les magistrats, à travers leurs communiqués volontairement enflammés, contre les pauvres responsables de la DMK.

Aujourd'hui, les résultats sont là : Brigitte Adjamagbo-Johnson et Gérard Djossou se trouvent depuis vendredi dernier, sous inculpation et mandat de dépôt. Cette façon malsaine d'en finir avec un compagnon de lutte qui se révèle gênant et encombrant, est simplement ridicule. Pour une opposition prétendument engagée dans la lutte pour un changement démocratique, le geste est réducteur. Aux populations au nom de qui ce simulacre de combat est mené, de prendre les mesures qui s'imposent alors qu'il en est encore temps.

D. Legrand

Première Loi de programmation militaire

Faire face aux nouveaux défis sécuritaires

Le parlement a officiellement adopté, le mardi 8 décembre 2020, à l'unanimité, le projet de Loi relatif à la programmation militaire. Premier du genre, elle est présentée comme un instrument institutionnel de gestion qui vient compléter les aspects non pris en compte par la politique de refondation de l'armée, lancée en juin 2014 par le Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé. Cela permettra à la Grande Muette de se moderniser pour mieux répondre aux défis sécuritaires de l'heure.

Ce nouveau dispositif institutionnel de gouvernance du secteur de la défense, intervient six (06) ans après la mise en œuvre du programme de refondation de l'armée. Et pour cause ! Le Togo, jusqu'ici épargné par les menaces et risques de la montée du terrorisme est constamment exposé aux nouvelles formes d'insécurité telles que la piraterie

maritime, la cybercriminalité. Ce qui impose la réorganisation des outils de défense.

La loi de programmation militaire, élaborée pour la période 2021-2025, a pour finalité d'adapter les forces armées togolaises (FAT) à ces nouvelles contingences sécuritaires afin de lui permettre de pleinement jouer son rôle. L'objectif est également de doter les FAT de



Marguerite Gnacadé, ministre des Armées

meilleures capacités pour une bonne protection du territoire, des populations et des institutions puisqu'il est aussi un outil efficace de dialogue entre les hommes en uniformes et la population.

Elle va consacrer pour les trois (3) premières années à réaliser, selon le Chef d'Etat-major particulier du Président de la République, le Général Adjitowou, le reliquat de la mise en œuvre de la Refondation en termes de ressources humaines, d'équipement et d'infrastructures.

En effet, la Refondation n'a pas permis de résoudre le problème d'effectif alors qu'il avait été créé 2 régions militaires de gendarmerie et cinq (5) secteurs militaires selon les contours des régions administratives.

Les 2 dernières années vont servir à consolider les acquis de tout ce qui a été réalisé avec possibilité de création de nouvelles unités pour faire face aux défis sécuritaires, l'équipement des forces en moyens matériels et le découpage territorial et militaire.

Pour Yawa Djigbodi Tségan, Présidente de l'Assemblée nationale, face à la situation d'insécurité dans la sous-région ouest-africaine, il urge d'agir pour élever le niveau d'engagement des forces armées afin de renforcer l'autonomie stratégique de notre pays. « A travers l'adoption de cette loi de programmation militaire, notre pays réaffirme l'objectif d'un modèle d'armées très performant pour répondre aux enjeux sécuritaires nationaux dans un contexte régional et internatio-

nal préoccupant. Partant de cette ambition pour les armées à l'horizon de 2025, l'adoption de ce projet de loi affiche clairement l'orientation de la politique de défense souhaitée par le Chef des armées, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE qui œuvre inlassablement à la modernisation permanente des équipements et à l'amélioration continue des conditions de vie et de travail de l'ensemble des forces de défense et de sécurité » a souligné la Présidente de l'Assemblée nationale togolaise.

La Ministre de l'Armée, Essozimna Marguerite Gnacadé, présente à l'hémicycle lors de l'adoption, n'a pas manqué de témoigner ses gratitude aux élus du peuple. « C'est tout naturellement, que nous vous remercions vivement pour ce vote mais aussi pour la célérité avec laquelle la représentation nationale a examiné le projet qui vous a été soumis. Cette disponibilité témoigne de votre attachement aux forces armées et la confiance que vous leur accordez », a-t-elle déclaré.

Le nouveau Chef d'Etat-major des Forces armées togolaises (FAT), le général Martin Dadjia Maganawé, était présent à cette séance.

ADK

La Covid-19 impose sa loi pour les fêtes de fin d'année

Le ministre en charge de l'Administration territoriale, Payadowa Boukpepsi a confirmé les dispositions particulières annoncées par le Coordonnateur national de la gestion de la riposte de la Covid19 pour la période des fêtes de fin d'année. Les fêtes de fin d'année se dérouleront sous couvre-feu allant de la période de Noël au nouvel an 2021. L'annonce a été faite au cours d'une rencontre avec les élus locaux du Grand Lomé et responsables religieux des communes concernées.



Le couvre-feu va couvrir la période allant du 18 décembre 2020 au 03 janvier 2021. Les horaires pourront se situer entre 22h et 6h. Le gouvernement prévoit pour les messes et les cultes des 24 et 31 décembre prochains, des célébrations soit de 18h à 21h ou de 19h à 22h. Un réaménagement spécial pour ces deux jours sera effectué afin de laisser une marge de manœuvre aux fidèles ayant participé aux messes ou aux cultes de rentrer chez eux. Toutefois, des précisions vont être données par un communiqué ultérieur.

Selon les autorités, cette mesure vise à ralentir la propagation du virus dans le Grand Lomé et éviter une nouvelle flambée de cas dans les premières semaines de l'année 2021.

Les bars, restaurants et lieux de loisirs sont également

concernés par cette mesure. Les plus de 50.000 bars installés sur le territoire national dont 30.000 à Lomé devront quant à eux, fermer à partir de 18h et 06h sur la période du couvre-feu. Un coup dur pour ces opérateurs qui espéraient compenser, un tant soi peu, la période de confinement. Par ailleurs, la quinzaine commerciale de Lomé est également annulée.

Contrairement au Grand Lomé, l'intérieur du pays n'est pas concerné par le couvre-feu. Mais le gouvernement se réserve le droit de prendre les mesures au cas par cas.

Le ministre d'Etat avait à ses côtés son collègue, Pierre Lamadokou en charge de la culture et des loisirs et le Colonel Mohaman Djibril, coordonnateur de la CNGR-Covid-19.

La Rédaction

Une politique nationale de sécurité routière bien-être des togolais

Pour la préservation de la paix et la sécurité des togolais, le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé veut créer, peu importe le prix, les conditions nécessaires pour un pays sûr, stable et dans lequel le danger ne planerait pas constamment sur les populations.

En effet, au premier semestre de 2020, il a été enregistré 2 627 accidents routiers pour 241 décès et 3 734 blessés. Plus de deux tiers de ces décès (164) ont été occasionnés par des accidents impliquant les engins à deux roues. Cet inquiétant constat a motivé les pouvoirs publics à mettre en place une stratégie appropriée pour résorber progressivement le fléau. En Conseil des Ministres le 18 novembre dernier, la politique nationale de sécurité routière a été approuvée. C'est une initiative d'envergure destinée à renforcer la sécurité sur les routes togolaises, réduire d'au moins 50% les accidents et la mortalité consécutive.

Cette politique nationale repose sur 05 piliers que sont le management, les infrastructures, la qualité des véhicules, les usagers et les secours, autour desquels un plan d'actions prio-

ritaires est élaboré.

Sur 02 ans représentant la phase d'urgence, plus de 03 milliards de francs CFA seront réunis pour mettre en œuvre la politique. L'un des résultats escomptés est le renforcement des dispositifs de surveillance et de contrôle avec une amélioration de la prestation des services en charge de la sécurité routière.

Etant donné que, sécuriser les routes passe par leur réhabilitation, le pays aménagera 10 000 km de pistes rurales chaque année.

Le Togo procédera par an à l'entretien manuel de 7 020 km du réseau de pistes rurales existant et à l'entretien mécanisé de 2 808 km des pistes rurales prioritaires, des travaux qui coûteront 90 milliards de francs CFA. En plus, les autorités prévoient 1 000 milliards pour construire 4 000 km de pistes rurales et 400

km de routes d'ici 2025. Entre 2016 et 2018, 2 577 km de pistes rurales ont été aménagées et 502,8 km de routes bitumées ont été réhabilitées. Nul doute qu'il y a une réelle politique de développement des infrastructures routières au Togo.

Notons que la paix et la sécurité sont très indispensables pour le développement. Elles sont les premières marches vers l'émergence. La stratégie de développement (2020-2025) du Togo y attache du prix. Il est prévu le renforcement de la sécurité de l'écosystème digital et des dispositifs pour faire face aux nouvelles menaces ; la consolidation du professionnalisme des forces de défense et de sécurité ; l'optimisation des mesures sécuritaires aux larges des côtes pour lutter contre la piraterie maritime ; le développement accru d'une vigilance citoyenne, des relations harmonieuses et de confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité, etc.

Carole AGHEY

De grandes réformes pour le commerce extérieur au Togo

Grâce aux grandes réformes intervenues ces dernières années par le gouvernement avec leurs bienfaits socioéconomiques, le Togo a occupé la place du 1^{er} réformateur africain et 3^{ème} mondial dans le classement Doing Business 2020.

Le Togo a véritablement opéré des réformes dans plusieurs domaines dont le commerce extérieur grâce à l'adoption d'une batterie de mesures comme la numérisation des actes et procédures, la dématérialisation et la réduction des délais en matière d'importation et d'exportation.

Un grand changement a vu le jour au niveau du volet d'exportation. La dématérialisation de la demande et délivrance du Certificat d'Origine (CO) par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) a rabaisé le délai moyen de traitement de 48 heures à 05 heures.

Pour les documents requis pour l'exportation, ne sont maintenant exigés que la facture commerciale, l'attestation d'exportation et le Certificat d'origine disponible (gratuitement) en ligne.

Le carnet Trie et la liste de colisage ne sont plus nécessaires tandis que le Document de réception unique est disponible au guichet unique (Seguce) et le connaissance est accessible en ligne.

Pour le volet importation, les procédures de dédouanement de marchandises s'effectuent en ligne depuis janvier 2019.



Kodjo Adedze, ministre du Commerce

De fait, les opérateurs économiques sont tenus d'envoyer dans Sydonia World la déclaration en détail et les copies originales des documents de dédouanement.

Le recours obligatoire à Sydonia World accélère le traitement des demandes. Les documents (le bon à conduire, le bon à embarquer, le bon à enlever, le bon à entreposer, le bon à expédier, le bon à sortir d'entrepôt, le certificat de visite, le bulletin de liquidation...) sollicités par l'opérateur lui sont transmis en ligne par la douane.

Le délai de dépôt du manifeste s'est également affaibli

dans le volet importation. Il est aujourd'hui possible pour les consignataires de déposer le manifeste 24 heures avant l'arrivée du navire, ce qui entraîne une réduction du délai à l'importation de 24 heures.

Il y a aussi la réduction des délais d'attente pour le passage au scanner de Lomé Container Terminal (LCT) qui fonctionne désormais 24 heures sur 24, limitant ainsi les contrôles physiques, les délais d'attente de passage au scanner et d'autres délais préexistants.

S'agissant du commerce transfrontalier, on note la suppression des indemnités (6 000 francs CFA) pour escorte des marchandises en régime de transit.

Des infrastructures du port autonome de Lomé ont été renforcées grâce à l'achèvement des travaux de réhabilitation, de rénovation des chaussées et terre pleine ainsi que la mise en place de la fibre optique au niveau du môle 1 depuis décembre 2019.

On peut remarquer également la réalisation des travaux de voirie (traçage et séparation des voies, restructuration du sens de la circulation) depuis janvier 2020, ce qui fluidifie le trafic et amincit le délai de traitement sur place et à l'entrée du port.

Carole AGHEY

Le système sanitaire du Togo va s'améliorer en 2021 avec un budget en augmentation (77,9 milliards de francs CFA)

Depuis quelques années, le secteur de la santé ploie sous des problèmes de tous ordres, allant du manque de ressources humaines qualifiées à l'équipement en passant par les infrastructures. Une situation que dénonce au quotidien les syndicats du secteur. La dernière en date est la sortie de Dr Tsolenyanu, Cordinateur de SYNPHOT, qui a lancé un cri d'alarme sur les services de réanimation sans oublier l'épineuse question de scanner. Le budget 2021 va renforcer et consolider les acquis des réformes pour permettre un accès aux soins de santé de qualité.

Depuis 2015, le budget du département de la santé évolue en dents de scie. Après une période de régression entre 2015 et 2016 (45.006.161.000 FCFA soit 6,39% et 46.502.833.000 FCFA soit 5,55%), il progresse à nouveau en 2017 (55.888.584.500 FCFA soit 6,82%) et baisse de nouveau en 2018 (56.737.055.000 FCFA soit 6,68%) avant de remonter en 2019 avec 66.853.023.000 FCFA soit 8,18%.

En 2021, le budget dédié au secteur sanitaire est de 77,9 milliards de francs CFA, une nouvelle augmentation qui cadre avec la politique d'amélioration des services sanitaires

entreprise par le gouvernement à travers la multiplication des ressources financières, des infrastructures et des projets dans le secteur ; des prises en charge gratuites ou à faible coût ; des campagnes de sensibilisation et de vaccination, etc. Le gouvernement fait ainsi la preuve de l'importance accordée à ce secteur dont le but est de renforcer le capital humain et tirer le pays vers l'émergence sociale.

Le montant global du budget 2021 est de 1 521,6 milliards. Il prend en compte tous les secteurs sociaux, en l'occurrence celui de la santé où d'importantes mesures seront prises pour consolider le Plan national de



Faure Gnassingbé, PR

développement sanitaire (PNDS), intensifier la couverture sanitaire dans le pays, affermir les infrastructures, multiplier et moderniser les hôpitaux ou centres de santé régionaux et préfectoraux.

La gratuité des soins sera optimisée avec une prise en charge efficiente des soins de santé des femmes enceintes. L'enveloppe prévue pour soutenir le secteur équivaut à 10% du montant alloué aux ministères et institutions. Elle aidera à atteindre les résultats escomptés pour l'année 2021.

Suite à la page 6

CIVISME

La grâce Présidentielle, de quoi s'agit-il ?

La grâce présidentielle permet au Président de la République de supprimer ou de réduire la peine d'un condamné. Si vous êtes condamné à une peine de prison, vous serez libéré avant d'avoir purgé la totalité de la peine. Si vous êtes condamné à une peine d'amende, le montant de l'amende sera réduit. Contrairement à l'amnistie, la grâce présidentielle n'efface pas la condamnation. Le Président de la République n'a pas à justifier sa décision d'accorder ou de refuser la grâce. En effet, l'article 73 de la constitution du 14 octobre 1992 stipule que « Le Président de la République exerce le droit de grâce après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ».

De quoi s'agit-il ?

La grâce est le pouvoir qu'a le Président de la République (article 73 de la constitution) de dispenser une personne condamnée de l'exécution de sa peine. Elle peut porter sur la totalité de la peine ou seulement sur une partie. Le Président de la République n'est pas obligé de justifier sa décision de vous accorder ou de vous refuser la grâce.

La grâce ne doit pas être confondue avec l'amnistie, car contrairement à l'amnistie :

- La grâce n'efface pas la condamnation du casier judiciaire.
- La grâce concerne une seule personne
- La grâce n'est pas décidée par la loi

Personnes concernées

Pour bénéficier d'une grâce, vous devez être condamné à une peine d'emprisonnement ou d'amende et la condamnation doit être définitive.

Avoir fait la moitié de la peine.

La grâce ne porte pas sur les sanctions non pénales. Ainsi, elle ne concerne pas les sanctions suivantes :

- Sanctions civiles. Par exemple, la condamnation à la réparation du préjudice de la victime ou l'amende civile
- Sanction administratives. Par exemple, le retrait de points du permis de conduire.

Procédure

Vous pouvez introduire vous-même une demande de grâce. D'autres personnes peuvent aussi introduire la demande pour vous : un membre de votre famille, votre avocat, un ami, un élu ou le Procureur de la République.

La demande doit être envoyée par écrit au Président de la République.

Où s'adresser ?

Présidence de la République

Le dossier est ensuite étudié par un service spécialisé du ministère de la justice, la Direction des affaires Pénale et des grâces (DAPG). Ce service recueille l'ensemble des informations et avis de nature à permettre au Président de la République de décider si une grâce peut être envisagée. Ensuite le dossier est transmis au Conseil Supérieur de la Magistrature pour avis.

Si la décision est favorable, un décret de grâce est adopté. Il est signé par le Président de la République et contresigné par le ministre de la justice et le Directeur de Cabinet de la Présidence de la République.

Les décrets de grâce ne sont pas publiés au Journal officiel. Si un décret de grâce vous concerne, il vous sera directement notifié, ainsi qu'à la personne qui a sollicité la grâce pour vous.

Textes de référence : Constitution du 14 octobre 1992 : article 73 ; Code pénal articles 103 et 104

CHRONIQUE DE LA SEMAINE chaque jeudi dans les kiosques

www.chroniquedelasemaine.com

Le système sanitaire du Togo va s'améliorer en 2021 avec un budget en augmentation de 77,9 milliards de francs CFA

Suite de la page 5

Priorités à l'accès aux soins de qualité pour les populations

L'accès aux services sociaux de base et de qualité, principalement dans les domaines éducatif et sanitaire est une des priorités du gouvernement. Les actions prévues et échelonnées sur la période 2020-2025, sont l'extension de l'assurance maladie universelle pour réduire d'au moins 80% la part du coût des soins de santé supportés par les ménages ; la modernisation des Centres hospitaliers régionaux (CHR) avec le déploiement des équipements, des matériels et un scanner dans chaque structure ; la construction et l'équipement de 06 centres de santé mère-enfant ; le doublement du nombre d'accoucheuses auxiliaires d'Etat ; la construction de 100 Centres médicaux sociaux (CMS) ; la réhabilitation des centres de

santé communautaires.

Autres priorités

La lutte contre le trafic et la contrefaçon de médicaments ou produits pharmaceutiques sera renforcée et des cliniques mobiles supplémentaires seront mises en place. Les autorités travaillent pour une réduction, voire la résorption des difficultés liées au dispositif de transfusion sanguine en mettant en place une banque de sang par région.

On ne peut pas manquer de parler des idées de construction et d'équipement d'un centre de lutte contre le cancer ; le renforcement du dépistage et du traitement des MALADIES non transmissibles ; l'introduction des vaccins contre l'hépatite B et le cancer de l'utérus dans le programme élargi de vaccination, etc. La santé n'a pas de prix, le Togo n'en disconvient pas ; tant mieux pour les populations.

D. Legrand

Le Commissariat des Douanes et Droits Indirects désormais logé au siège de l'OTR

Le regroupement des services de l'Office Togolais des Recettes (OTR) sur un même site géographique est au centre des réformes engagées par l'Office depuis sa création. Le maillon de la chaîne qui manquait sur le site de la régie des finances togolaises, était le Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI). C'est désormais chose faite.



« L'Office Togolais des Recettes a été opérationnalisé il y a 6 ans et chaque année est marquée par une avancée fondamentale dans les réformes. Cette année et l'année dernière c'était la dématérialisation, et au cours de ce mois de novembre ça a été la mise en commun sur le plan géographique de nos services », a indiqué le Commissaire général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodié. Dorénavant le Commissariat des Douanes et Droits Indirects est installé au siège de l'OTR pour

mieux servir les usagers.

« Nous sommes heureux de nous rapprocher davantage, d'être sur un même site et de servir au mieux les usagers, les contribuables et la population togolaise. Ce n'est que dans la logique normale de la réforme qui consiste à nous organiser pour mieux servir nos partenaires. On ne dira plus je quitte l'OTR pour la Douane, nous sommes tous désormais dans les locaux de l'OTR », a laissé entendre le Commissaire Général.

Ce regroupement des ser-

vices généraux est une bonne nouvelle pour les partenaires de l'OTR qui se félicitent de la réforme.

« L'initiative de l'OTR de transférer le commissariat des Douanes et Droits indirects est une initiative excellente. Je suis un utilisateur de ce service, je suis un partenaire de l'OTR et avoir l'ensemble des services que ce soit le commissariat des Impôts, celui des Douanes et des Services généraux rassemblés dans une même zone et bâtiment collé les uns aux autres est une très bonne initiative qui évite de faire des va-et-vient dans la ville de Lomé. Cela mérite d'être salué », a commenté le Directeur général du COTECNA, Didier Cruz, présent à cette cérémonie officielle.

Avant ce transfert au siège de l'OTR, les bureaux des services des Douanes étaient érigés au quartier administratif de Lomé depuis plus d'une cinquantaine d'années.

focusinfos.net



jusqu'à
-40%
sur le
DÉDOUANEMENT
de vos **VÉHICULES**
& **MARCHANDISES***

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020

Promotion de l'excellence scolaire :
Les ACA en action dans le Zio, la Kozah et la Binah

Dans le cadre de ses activités de promotion de l'excellence et de l'humanitaire l'association dénommée les Amis de Charles Abalo AWADE « ACA » a effectué une tournée de remise de dons de kits scolaires dans les établissements de Bolou (préfecture de ZIO), de Nandadè (préfecture de la Kozah) et un don en matériel médical à Sola (préfecture de la Binah). La délégation des ACA conduite par son président Dr. Georges Oulégh KEYEWA, a posé ses valises le 21 novembre 2020 à Bolou, le 27 novembre 2020 à Nandadè et le 28 novembre 2020 à Sola.

La démarche de l'association des Amis de Charles Abalo AWADE se veut symbolique et vise à exprimer son soutien aux populations visitées de même qu'elle vise à soutenir l'excellence prônée par le Dr. Charles Abalo AWADE en l'honneur de qui l'association a vu le jour en 2018.

En effet, le Dr. Charles Abalo AWADE faut-il le rappeler, fut un jeune humaniste talentueux, brillant, passionné des sciences qui obtint son doctorat à l'âge de 26 ans. Poursuivant ses études en France, il y collectait des fonds pour acheter divers articles scolaires dont

les calculatrices scientifiques qu'il offrait aux élèves excellents des séries scientifiques au Togo. Il était toujours prêt à assister les nécessiteux. Malheureusement, il fut rappelé à Dieu en 1995 à l'âge de 32 ans. C'est donc pour pérenniser sa passion, son engagement humaniste que cette association a été créée en son nom.

La délégation était donc dans la préfecture de Zio plus précisément dans le canton de Bolou où elle a offert aux élèves de la localité 800 livres, 600 cahiers de 100 pages, 300 cahiers de 200 pages, 200 kits pour les



Remise symbolique de kits

préscolaires, 200 gourdes, 32 paquets de craies et 200 bavettes.

A Nandadè, le don est constitué de 1000 cahiers de 100 pages, de 500 cahiers de 200 pages, 150 kits pour les préscolaires, 150 gourdes et 32 paquet de craies.

Dans cette localité, la remise de don a été précédée par une séance de travail qui a porté sur l'évaluation de l'impact des actions de l'ACA dans le milieu.

Efficacité dans la protection des droits des enfants au Togo
Le RJCE et Plan International Togo outillent les OSC des enfants et jeunes

Les membres des conseils consultatifs des enfants et de Youth Panel de la région Centrale se sont retrouvés le week-end dernier à Sokodé. Organisée par le Réseau des Journalistes et Communicateurs spécialisés en Education (RJCE) avec l'appui financier de Plan International Suède (SNO) à travers Plan International Togo dans le cadre du projet « Renforcement de la Société Civile pour la Lutte Contre les Violences de Genre au Togo », cette rencontre s'est déroulée du 04 au 06 décembre 2020 à Sokodé. Elle vise à donner des outils nécessaires à ces enfants et jeunes en vue de les amener à constituer des organisations fortes et améliorer leur efficacité dans la mission de protection et de promotion de leurs droits.

Pour mieux défendre leurs droits, certains enfants et jeunes se sont organisés et mènent aux côtés des gouvernants et d'autres bonnes volontés, diverses actions. Malheureusement certains dysfonctionnements fragilisent ces organisations dans leurs efforts au point de les détourner de leurs objectifs de création d'un environnement favorable et démocratique pour un développement durable. Parmi ces dysfonctionnements on peut citer entre autres: la mauvaise organisation, l'absence de la transparence et de la bonne gouvernance. Aussi, est-il démontré que les groupes d'enfants et jeunes ne prennent pas part aux différents espaces des discussions avec les OSC limitant ainsi leur participation à la lutte contre les différentes privations dont ils sont victimes. L'atelier organisé par le RJCE vise donc à donner à ces jeunes des outils nécessaires en vue de les amener à mieux cerner leur environnement de travail en tant qu'acteurs de la société civile.

Ils sont donc une trentaine de jeunes et enfants filles et garçons, membres des con-

seils consultatifs préfectoraux des enfants de la région centrale à prendre une part active à cette activité. Durant les trois jours de travaux, ils se sont familiarisés avec des notions telles : la diversité, la représentativité, la légitimité, l'efficacité et l'environnement favorable pour les organisations, mouvements et réseaux des enfants et des jeunes, surtout les groupes de filles. Il s'agit aussi de maîtriser comment nouer et gérer les collaborations et les partenariats dont ont besoin leurs organisations. L'atelier a été aussi une occasion de partages d'expériences pour les participants que ce soit en plénières qu'au cours des travaux des groupes. A la fin de la rencontre, les participants se sont dits comblés et fiers des acquis.

« Grâce à cette formation, j'ai pu me rendre compte que nous devons réorganiser notre CCPE. On doit organiser une assemblée générale pour revoir nos textes de base, renouveler le bureau et essayer de respecter ces textes afin de permettre le bon fonctionnement de l'organisation », a confié Mlle Abidé KOUÉKOU, chaperonne CCPE

Tchamba.

Pour Mlle Amandine SINDJALIM, membre Youth Pannel Espoir de Tchoudjo la formation a été un plus pour elle. « C'est vrai qu'au niveau de notre organisation, nous avons suivi beaucoup de formations, mais cette formation m'a permis de savoir qu'on ne peut pas être à la fois membre de la société civile censée défendre les intérêts communs et faire de la politique. Elle nous a permis d'avoir des outils nécessaires pour faire de notre organisation une organisation légitime et efficace en vue de mieux défendre les droits des enfants », a-t-elle déclaré.

Au terme de l'atelier, les participants ont élaboré des plans d'actions. Ces plans d'action permettront au RJCE de faire un suivi de la mise en œuvre des acquis de l'atelier.

Clôturant les travaux de l'atelier, le secrétaire général du Réseau des Journalistes et Communicateurs spécialisés en Education (RJCE), M. Issaka AROUNA a remercié le Plan International Suède (SNO) par le biais de qui, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) a appuyé financièrement cette activité. Il a enfin exhorté les participants à mettre effectivement en pratique les connaissances acquises au profit d'un meilleur fonctionnement de leurs organisations et la défense des droits des enfants au Togo.

CS

En effet, au cours de l'année scolaire 2018-2019, l'association avait offert des ampoules solaires aux jeunes filles du lycée et collège, des livres et une photocopieuse à la bibliothèque de l'école primaire de Nandadè. Un an après un bilan s'imposait. Et de l'avis du proviseur, du directeur du cours primaire, de la directrice du préscolaire, du bibliothécaire et de quelques enseignants le bilan est satisfaisant. L'impact est palpable et les résultats scolaires se sont améliorés particulièrement dans les rangs des jeunes filles bénéficiaires des ampoules solaires.

L'association des Amis de Charles Abalo AWADE opérant dans plusieurs secteurs notamment l'éducation, la culture, l'environnement et la santé, la délégation s'est transportée à Sola où elle a offert au centre médico-social de Kouyoriya des blouses à l'équipe médicale de la localité. Partout où elle est passée, la délégation a été cha-

leureusement accueillie par les parents d'élèves, les enseignants et les élèves qui ont promis de faire bon usage des dons reçus et de viser l'excellence pour honorer la mémoire de Dr. Charles Abalo AWADE. Les différentes rencontres se sont déroulées dans le strict respect des mesures barrières édictées contre la covid-19, des mesures que les membres de l'association se sont faits le devoir de rappeler à tous leurs interlocuteurs.

La délégation de l'ACA était composée de :

Dr. Georges Oulegh KEYEWA, Président ; Prof. Koutchoukalo TCHASSIM, Trésorier général ; M. Robert AZANKPE, Secrétaire général ; M. Richard SOLITOKÉ, Trésorier général adjoint ; Dr. Essozimna AMAH, membre.

Conseil des ministres
«Informatisation du casier judiciaire» dès avril 2021

C'est l'une des principales annonces faites par le gouvernement togolais au terme de sa réunion hebdomadaire tenue hier mercredi 9 décembre. La demande et le retrait du casier judiciaire pourraient se faire en ligne à partir du mois d'avril 2021.

Réuni le 9 décembre 2020, le conseil des ministres a examiné une communication relative à l'informatisation du casier judiciaire présentée par le ministre de la justice et de la législation. Cette initiative, selon le compte-rendu ayant sanctionné la rencontre, s'inscrit dans le programme de modernisation du secteur judiciaire, entamé depuis 2005 qui a abouti à la mise en exploitation effective de la chaîne commerciale au tribunal de première instance (TPI) de Lomé.

« Face aux difficultés rencontrées par la population pour se faire délivrer un bulletin de casier judiciaire (nécessité de se déplacer dans sa préfecture de naissance générant d'importants coûts annexes ; délais longs...), ce projet vise à permettre que la demande et l'obtention du bulletin soient totalement dématérialisées. Ainsi, tout requérant pourra, en se connectant via un smartphone ou un ordinateur, soumettre en ligne, la demande, le paiement et le traitement des casiers judiciaires », indique le communiqué.

Selon le conseil des ministres, ce dispositif « s'inscrit dans la volonté du gouvernement de dématérialiser les principales procédures administratives » et « sera opérationnel dans toutes les juridictions en avril 2021 ».

Les constats

« Le casier judiciaire est un document qui est sollicité très régulièrement par nos concitoyens. (...) Le constat qui est

partagé par tout le monde, c'est que sa délivrance prend beaucoup trop de temps », a expliqué le ministre de la Communication, Ayewouadan Akodah. « Si vous êtes nés par exemple à Cinkassé et vous habitez Lomé, il peut s'imposer que vous vous déplaciez vers cette préfecture avant d'obtenir le casier judiciaire. Le processus de la délivrance de ce document est devenu beaucoup plus lourd pour nos concitoyens », s'est indigné le porte-parole du gouvernement.

Techniquement, d'après le ministre, il s'agit d'une plateforme qui sera mise en place, accessible via le lien «casierjudiciaire.tg» (d'après les informations, ce nom est provisoire et la plateforme n'est pas encore opérationnelle). « C'est une plateforme sur laquelle vous pourriez introduire un certain nombre d'information pour récupérer ensuite le document en question. Sur la même plateforme, vous allez payer la charge que le gouvernement déterminera et tout sera traité de façon électronique », a expliqué le ministre Ayewouadan Akodah.

En précision, le ministre indique qu'« il n'est pas dit que le casier judiciaire sera absolument délivré par voie numérique ». « Vous pourriez aller dans une maison de justice par exemple si vous n'avez pas de téléphone, pour vous faire aider dans ce sens », a-t-il conclu

togobusinessnew.com



MISE EN SERVICE DE LA NOUVELLE LISTE DES MEDICAMENTS REMBOURSABLES PAR L'ASSURANCE MALADIE PUBLIQUE A COMPTER DU 1^{er} DECEMBRE 2020

QUOI DE NEUF DANS
LA NOUVELLE LISTE
DE MEDICAMENTS ?



Cette nouvelle liste fixe un prix référentiel de remboursement commun pour les médicaments Qui ont :

- la même composition
- La même forme et le même dosage

POUR QUEL
OBJECTIF?



- Privilégier et délivrer:
 - Les médicaments les plus efficaces qui répondent au besoin en santé de la population,
 - Les médicaments les plus accessibles financièrement afin de réduire le reste à payer pour les bénéficiaires
- Pérenniser le régime d'assurance maladie

QUEL EST
L'AVANTAGE?



- Simplifier les bases de remboursement
- Alléger les procédures de prise en charge
- Faciliter la substitution des médicaments en pharmacie

QUE DOIT FAIRE
LE BENEFICIAIRE?



- Demander toujours à votre soignant de vous prescrire le médicament efficace dont le prix est plus proche du prix référentiel fixé.
- Une fois à la pharmacie, si le reste à payer est élevé ou si le médicament prescrit ne s'y trouve pas, demander à votre pharmacien de le substituer par un autre médicament équivalent à coût réduit.

QUE DOIT FAIRE
LE PRESCRIPTEUR?



Prescrire toujours le médicament efficace dont le prix en pharmacie est plus proche du prix référentiel fixé.

QUE DOIT FAIRE
LE PHARMACIEN?



Si le reste à payer pour l'assuré est élevé ou si le médicament prescrit n'est pas disponible, le substituer par un autre médicament équivalent dont le prix est inférieur ou égal à celui qui est prescrit.